

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Ministère d'État

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Annonces : 0 fr. 75 la ligne.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Dîner offert en l'honneur des Membres du Tribunal Arbitral mixte Franco-Allemand.
Déjeuner offert à Leurs Altesses Sérénissimes par le Vice-Amiral Commandant en Chef l'Escadre française de la Méditerranée.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination d'un membre suppléant du Conseil de Révision judiciaire.
Ordonnance Souveraine portant nominations dans l'Ordre de Saint-Charles.
Ordonnance Souveraine portant nomination de deux Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles.
Erratum à l'Ordonnance Souveraine n° 313, du 12 mars 1925.

RELATIONS EXTÉRIEURES :

Séssion du Tribunal Arbitral mixte Franco-Allemand.

CHAMBRE CONSULTATIVE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES :
Résultats des élections du 29 mars 1925.

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Vacances de Pâques dans les Lycées et Ecoles.

ECHOS ET NOUVELLES :

Derniers échos de la fête du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française.

Nécrologie.
Bénédiction du drapeau de l'Office de la Prévoyance Mutuelle.

Bataille de fleurs organisée par la Société des Régates.
Soirée musicale et dansante de la Société « L'Escrime et le Pistolet de Monaco ».

Société des Conférences. — « La musique au XVII^e siècle », par M. Henry Prunières, avec auditions de Mme Mariane de Gonitch ; « L'Afrique Occidentale française », par M. Pauchard.

Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Opéra de Monte Carlo. — *Pelléas et Mélisande*.

Annexe au « Journal de Monaco » :

CONSEIL NATIONAL. — Compte rendu de la séance du 19 décembre 1924.

MAISON SOUVERAINE

S. A. S. le Prince Souverain a donné, le jeudi 26 mars, un dîner en l'honneur des Membres du Tribunal Arbitral mixte Franco-Allemand dont la session s'est tenue à Monaco.

LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre assistaient à ce dîner.

Les invités de S. A. S. le Prince étaient : S. Exc. le Ministre d'Etat ; M. le Secrétaire d'Etat ; M. Asser, Président du Tribunal Arbitral mixte ; M. Gandolphe, arbitre français ; M. Froelich, arbitre allemand ; M. Jaudon, agent général du Gouvernement français ; M. Bolte, agent général du Gouvernement allemand ; M. Schaezel, agent du Gouvernement allemand ; M. de Lapradelle, jurisconsulte du Ministère des Affaires Etrangères, Professeur à la Faculté de Droit de Paris ; M. Furnée, Secrétaire du Tribunal arbitral ; S. Exc. le Comte Balny d'Avricourt, Ministre plénipotentiaire de S. A. S. le Prince en France ; M^{me} la Comtesse Gastaldi, Dame d'honneur de S. A. S. la Princesse Héritière ; le Général Roubert, premier Aide de camp de S. A. S. le Prince ; M. le Conseiller privé Ad. Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil ; M. le Docteur Lotiet, premier Médecin de Son Altesse Sérénissime ; M. Bord de Pierrefitte, Chambellan du Prince Souverain.

Hier lundi, S. A. S. le Prince Souverain, LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre, accompagnés du Docteur Lotiet, premier Médecin de Son Altesse Sérénissime, ont été invités à déjeuner par M. le Vice-Amiral Dumésnil, Commandant en Chef l'Escadre française de la Méditerranée, à bord du cuirassé *Provence*, mouillé en rade du Golfe-Juan.

Les honneurs militaires ont été rendus à Leurs Altesses Sérénissimes à l'arrivée et au départ.

PARTIE OFFICIELLE**ORDONNANCES SOUVERAINES**

N° 314.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Vu Nos Ordonnances des 18 mai 1909 et 9 mars 1918 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Riff Paul-Louis, ancien Président de Chambre à la Cour d'Appel de Douai, est nommé Membre suppléant de Notre Conseil de Révision Judiciaire.

Notre Secrétaire d'Etat et Notre Directeur des Services Judiciaires sont chargés de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt mars mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 315.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles :

Grand Officier :

M. le Contre-Amiral Jules-Emile Hallier, Commandant la 3^e Division légère de la Marine Française.

Commandeurs :

M. le Capitaine de vaisseau Jules-Auguste-Marie Binos de Pombarat, commandant du croiseur *Metz* de la Marine Française ;

M. le Capitaine de frégate Jules-Paul Stéphane Maquet, Chef d'Etat-Major de la 3^e Division légère de la Marine Française.

Officiers :

M. le Capitaine de corvette Jean-Edouard-Hector Hunaud de Galard Brasac de Béarn, Officier d'Ordonnance du Vice-Amiral Commandant en Chef l'Escadre Française de la Méditerranée ;

M. le Lieutenant de vaisseau Pierre-Théodore-Joseph Barnaud, Aide de camp

du Contre-Amiral Commandant la 3^e Division légère de la Marine Française.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt mars mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

N° 316.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

Sont nommés Chevaliers de l'Ordre de Saint-Charles :

M. Georges-Emile Fillhard, Vice-Président de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques de la Principauté et Vice-Président du Comité de Bienfaisance de la Colonie Française de Monaco ;

M. Roger-Joseph-Eugène Barbier, Secrétaire de la Chambre Consultative des Intérêts Economiques de la Principauté, Administrateur Délégué de la Brasserie de Monaco et des Etablissements Barbier.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires, Notre Ministre d'Etat et le Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais, à Monaco, le vingt et un mars mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

ERRATUM

au *Journal de Monaco*, n° 3507, du 24 mars 1925

Le texte de l'Ordonnance Souveraine n° 313, du 12 mars 1925, publié au *Journal de Monaco* n° 3507, du mardi 24 mars 1925, doit être rétabli ainsi qu'il suit :

N° 313.

LOUIS II

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 21 de l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911, modifiée par

l'Ordonnance Souveraine du 18 novembre 1917 ;

Vu l'article 4 de l'Ordonnance Souveraine n° 2687, du 16 décembre 1918, remise en vigueur et modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 295, du 2 janvier 1925, qui a réglementé l'exportation des capitaux et l'importation des titres et valeurs mobilières ;

Vu l'accord particulier intervenu entre Notre Gouvernement et le Gouvernement de la République Française ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

L'article 14 de l'Ordonnance n° 2687, du 16 décembre 1918, complété par l'article 4 de l'Ordonnance n° 295, du 2 janvier 1925, est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« La prohibition édictée par l'article premier ne s'applique pas :

« 1° aux fonds et aux titres que les particuliers et les sociétés résidant ou fonctionnant dans un pays étranger, autre que la France, ont ou pourront avoir dans la Principauté ;

« 2° aux fonds qui seraient envoyés dans les Colonies françaises et les pays de protectorat français pour y être utilisés sur place dans l'agriculture, le commerce ou l'industrie ;

« 3° au règlement des produits, denrées ou marchandises destinées à être importés, dans un délai maximum de six mois, dans la Principauté ou en France et dans les colonies ou pays de protectorat français, conformément aux règlements en vigueur ;

« 4° aux achats de devises étrangères effectués, pour les besoins de leur propre entreprise, par des industriels ou des commerçants non banquiers résidant dans la Principauté ou en France, en utilisant la contre-valeur des fonds transférés par eux, de pays étrangers autres que la France, dans la Principauté, postérieurement à la promulgation de la présente Ordonnance.

« Pour bénéficier des dispositions ci-dessus, les intéressés devront avoir un compte chez une personne tenant le répertoire des opérations de change. »

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Château de Marchais, le douze mars mil neuf cent vingt-cinq.

LOUIS.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.

RELATIONS EXTÉRIEURES

Mardi dernier, à 15 heures, s'est ouverte à Monaco la session du Tribunal Arbitral mixte Franco-Allemand, constitué en exécution des dispositions de l'article 304 du Traité de Versailles, en vue d'examiner les différends entre le Gouvernement allemand et les ressortissants français dans les affaires de liquidation de sociétés industrielles.

S. A. S. le Prince a bien voulu mettre la salle du Trône de Son Palais à la disposition du Tribunal mixte. C'est dans ce cadre imposant que se sont tenues les séances.

Le Tribunal était présidé par M. Asser, de nationalité hollandaise, Président des Tribunaux mixtes Franco-Allemand et Gréco-Allemand. M. Asser avait comme assesseurs M. Gandolphe, de nationalité française, et M. Froelich, de nationalité allemande.

L'agent général du Gouvernement français était M. Jaudon ; l'agent général du Gouvernement allemand, M. Bolte.

Les fonctions de secrétaire étaient remplies par M. Furnée.

Les audiences étaient publiques.

A l'ouverture de la session, le Président a tenu à exprimer à S. A. S. le Prince les remerciements et les hommages du Tribunal mixte. Les représentants des Gouvernements français et allemand se sont associés à cette manifestation.

La première audience a été consacrée aux affaires de M^{me} de Bretonne, M. Vingtain et M. de Berny, demandes d'indemnités pour la liquidation et la participation françaises dans des puits de pétrole allemands.

C'est le Professeur de Lapradelle qui a plaidé pour M^{me} de Bretonne ; M^e Vingtain a plaidé sa propre cause et celle de M. de Berny. Leur cause a été soutenue par l'agent français, M. Jaudon.

M. Bolte a défendu le point de vue allemand et a demandé la mise hors cause de son Gouvernement en ce qui concerne la demande d'indemnités.

Le mercredi matin a été plaidée l'affaire de Monplanet et l'affaire de la Banque Paul qui s'est continuée l'après-midi. La thèse française a été soutenue par M. Alphand, Directeur de l'Office français des biens et intérêts privés.

M. Bolte, agent allemand, a défendu la cause de son Gouvernement.

A l'audience de jeudi matin, a été plaidée l'affaire de Reinach.

La partie requérante était représentée par le Professeur de Lapradelle contre l'Etat allemand et par M^e Coulon contre la « Diskonto Gessellschaft ».

Le point de vue allemand était défendu par son agent, M. Bolte.

La question des impôts de guerre a été examinée en principe.

L'agent général du Gouvernement français, M. Jaudon, et l'agent général allemand, M. Bolte, ont longuement développé leur thèse.

Le Président a clos la session. Les décisions du Tribunal dans les diverses affaires traitées seront connues ultérieurement.

CHAMBRE CONSULTATIVE des Intérêts Économiques

Résultat des Elections du 29 mars 1925

COLONIE FRANÇAISE

1^{er} COLLÈGE. — Propriétaires fonciers de nationalité française.

Inscrits : 133 ; votants : 62 ; nuls : 2.

MM. Victor Raybaudi, 50 voix. *Elu.*
Jean Bourbonnais, 49 voix. *Elu.*
Louis Valentin, 49 voix. *Elu.*
Alexandre Taffe, 46 voix. *Elu.*

2^e COLLÈGE. — Commerçants et industriels français.

Inscrits : 301 ; votants : 140 ; nuls : 3.

MM. Roger Barbier, 130 voix. *Elu.*
Alexandre Auttié, 128 voix. *Elu.*
Louis Véran, 126 voix. *Elu.*

3^e COLLÈGE. — Français exerçant une profession libérale, une fonction ou un emploi public.

Inscrits : 332 ; votants : 166 ; nuls : 2.

MM. le Docteur Vivant, 158 voix. *Elu.*
Gaston Mercet, 149 voix. *Elu.*

4^e COLLÈGE. — Français exerçant un emploi privé.

Inscrits : 602 ; votants : 288.

MM. Georges Fillhard, 284 voix. *Elu.*
Albert Martiny, 281 voix. *Elu.*

5^e COLLÈGE. — Français ne rentrant dans aucune des catégories précédentes.

Inscrits : 168 ; votants : 63 ; nuls : 1.

MM. Charles Péchard, 54 voix. *Elu.*
François Dupuy, 52 voix. *Elu.*

COLONIE ITALIENNE

6^e COLLÈGE. — Propriétaires fonciers.

Inscrits : 80 ; votants : 38 ; nuls : 1.

MM. Franz Bulgheroni, 37 voix. *Elu.*
Jules Doda, 31 voix. *Elu.*

7^e COLLÈGE. — Commerçants et industriels.

Inscrits : 335 ; votants : 102 ; nuls : 2.

MM. O. Brida, 99 voix. *Elu.*
Joseph Davico, 98 voix. *Elu.*

8^e COLLÈGE. — Italiens exerçant une profession libérale, une fonction ou un emploi public.

Inscrits : 80 ; votants : 30 ; nuls : 1.

M. le Docteur Drugman, 29 voix. *Elu.*

9^e COLLÈGE. — Italiens exerçant un emploi privé.

Inscrits : 433 ; votants : 151 ; nuls : 4.

M. J.-B. Sismondini, 146 voix. *Elu.*

10^e COLLÈGE. — Italiens ne rentrant dans aucune des catégories précédentes.

Inscrits : 448 ; votants : 146 ; nuls : 8.

MM. Edouard Besso, 138 voix. *Elu.*
Jules Gugnoni, 128 voix. *Elu.*

AUTRES COLONIES

11^e COLLÈGE. — Electeurs de nationalités étrangères autres que les nationalités française et italienne.

Inscrits : 153 ; votants : 53 ; nuls : 3.

MM. Bethel, 26 voix.

Trub, 26 voix.

Lambinon, 24 voix.

Belaeff, 21 voix.

Ballottage pour les deux sièges.

AVIS & COMMUNIQUÉS

Les vacances de Pâques sont fixées de la manière suivante :

Lycée et Établissement Secondaire de Jeunes Filles.

Sortie : le samedi 4 avril, après les classes du soir ;

Rentrée : le lundi matin 20 avril, à l'heure réglementaire.

Écoles Primaires (garçons et filles).

Sortie : le mercredi 8 avril, après les classes du soir ;

Rentrée : le lundi 20 avril, à 8 heures du matin.

ÉCHOS & NOUVELLES

Les manifestations auxquelles a donné lieu la fête du Comité de bienfaisance de la Colonie Française se sont poursuivies le dimanche 22 mars.

Un banquet, sous la présidence de M. le Baron

Pieyre, Consul Général de France, a été offert, à l'hôtel de Paris.

M. le Baron Pieyre avait à sa droite : M. le Contre-Amiral Hallier ; M. Henry Marquet, représentant le Conseil National ; M. le Conseiller privé Fuhrmeister, Chef du Cabinet Civil du Prince Souverain.

A sa gauche ; S. G. Mgr Maurice Clément, Evêque de Monaco ; M. François Roussel-Despierre, Secrétaire d'Etat, Directeur des Services judiciaires et des Relations extérieures ; le Général Roubert, premier Aide de camp du Prince.

En face du Consul Général de France, se trouvaient : M. Genin, Président du Comité de bienfaisance de la Colonie Française, ayant à sa droite : le Capitaine de frégate Maquet, le Chev. Pittalis, Consul d'Italie ; à sa gauche : M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, représentant S. Exc. M. le Ministre d'Etat, et le Capitaine de vaisseau Binos de Pombarat, commandant du croiseur léger *Metz*.

Au champagne, M. le Consul Général de France prononce le discours suivant :

Monsieur l'Amiral,
Monsieur le Conseiller de Gouvernement,
Messieurs,

Une fois de plus, la Colonie Française de Monaco a donné, hier, sa fête annuelle de bienfaisance. Je n'ai pas besoin de souligner combien les efforts de tous les membres du Comité de bienfaisance, sous la direction de son honorable président, M. Genin, sont chaque fois récompensés par l'encaissement d'une somme importante. Il est presque inutile, d'autre part, de dire qu'une très grande partie de l'argent ainsi recueilli est consacré à une œuvre particulièrement intéressante : celle du relèvement des ruines d'un ou de plusieurs villages des régions dévastées.

Comme chaque année, le Gouvernement de la République a tenu compte du désir du Comité, tendant à voir rehausser l'éclat de cette fête par la présence, dans les eaux monégasques, d'une unité de notre Marine de guerre. Le croiseur *Metz* est ainsi venu faire flotter, pour quelques jours, les couleurs françaises à Monaco.

J'ai le grand plaisir, Monsieur l'Amiral, d'être l'interprète de la Colonie Française tout entière en vous adressant, à vous, à vos officiers et à l'équipage de votre beau navire tous nos souhaits de bienvenue.

Les Français de Monaco sont heureux et fiers d'avoir l'occasion de voir et de saluer un uniforme qui leur est cher par les dévouements héroïques qu'il leur rappelle, un uniforme qui a toujours été à la peine et à l'honneur, un uniforme qui s'est immortalisé à jamais dans les boues de Dixmude.

Le Gouvernement Princier a bien voulu participer à cette cérémonie en désignant pour le représenter M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, le Ministre d'Etat n'ayant pu, à notre grand regret, être des nôtres pour des raisons que nous déplorons tous.

A notre manifestation a tenu à s'associer M. le Consul d'Italie à Monaco, le très distingué M. Pittalis, représentant d'une nation amie à laquelle nous unit, en plus de tant d'affinités de races, le souvenir d'une participation commune aux luttes glorieuses de Champagne et de la Piave.

Nous devons enfin remercier MM. les Administrateurs de la Société des Bains de Mer qui, comme toujours, ont aidé si aimablement à l'organisation de notre fête de charité.

Monsieur l'Amiral,
Monsieur le Conseiller de Gouvernement,
Messieurs,

Je vous propose de boire à la santé de M. le Président de la République, qui a voulu marquer l'intérêt qu'il prend à cette manifestation française en envoyant un lot important pour notre loterie ; à la santé de S. A. S. le Prince de Monaco, dont nous apprécions tous les jours l'hospitalité ; à celle de Ses Enfants, LL. AA. SS. la Princesse Héritaire et le Prince Pierre, ainsi qu'à la santé de S. M. le Roi Victor-Emmanuel, Souverain de nos amis italiens de Monaco.

Je lève enfin mon verre en l'honneur du croiseur *Metz* et de ses officiers, à la gloire et à la vaillance de la Marine française.

Au nom du Comité de bienfaisance, M. Genin remercia tous ceux qui avaient contribué au succès de la fête ; il exprima les regrets que causait à toute l'assistance l'absence de S. Exc. le Ministre d'Etat et dit que tous les Français font des vœux pour le rétablissement de la santé de M^{me} Piette ;

il remercia spécialement la Société des Bains de Mer et son Président du Conseil, M. Delpierre, et eut des paroles élogieuses pour la presse locale et régionale.

M. Gallèpe, Conseiller de Gouvernement, après avoir excusé le Ministre d'Etat, remercia la Colonie Française d'avoir bien voulu associer le Gouvernement Princier à toutes ces brillantes manifestations et porta un toast à la Famille Princière et à la France.

M. le Consul d'Italie prononça ensuite les paroles suivantes :

Je tiens à joindre une seule note à la belle symphonie de charité, d'art, de patrie, qui a caractérisé cette fête de la Colonie Française de Monaco, une note qui ne sera certainement pas aussi harmonieuse que je le voudrais, ne possédant — étranger parmi vous — ni le pur accent, ni la mélodieuse éloquence du verbe français.

Mais, ainsi que je vous le demandais il y a près de trois ans, lorsque j'ai eu le grand plaisir de me rencontrer la première fois avec vous, veuillez trouver — aujourd'hui aussi — dans mes mots, l'accent du cœur qui les inspire, et d'un cœur ami de la France.

Cette note, modeste, mais sincère, que j'apporte à votre fête, est celle de la pleine solidarité de la Colonie Italienne de Monaco. Cette dernière, comme moi-même, a trouvé ici tout l'accueil, tout le charme, tout l'appui d'une seconde Patrie, où, sous l'égide d'un Prince, Général de la vaillante Armée de France, et aussi affable que généreux, d'une Famille Princière dont la grâce est le sourire constant de chaque jour, les Français, non moins que les Monégasques, lui sont devenus comme des frères.

Inspirée par ces sentiments de fraternité, ma Colonie, qui, il y a un mois, se réjouissait de voir dans le port de Monaco les symboles de la Marine italienne, salue aujourd'hui, avec un sentiment non moins sincère et non moins profond, le drapeau français flottant entre les deux rives bleues du ciel et de la mer monégasques, et, en la personne du Contre-Amiral Hallier et de tout son brillant Etat-major, elle rend hommage à la valeur et à la gloire qui sont la tradition de la Marine de France.

Nous vous félicitons pour la belle réussite de votre fête où l'Art et la Charité se sont donné la main, et les grands oiseaux de l'Aviation française ont fait trait d'union entre la riante beauté du ciel et celle plus austère mais aussi imposante d'une unité de guerre de votre grand pays.

Quant à moi, je remercie non seulement mon collègue, le Consul Général de France, mais en lui-même mon excellent ami le Baron Pieyre, des mots charmants qu'il a bien voulu adresser à mon pays et à mes nationaux. Ils trouvent, je l'assure, un écho profond dans tout cœur italien.

Je remercie, avec lui, le Comité et toute la Colonie Française pour m'avoir procuré cette nouvelle occasion d'affermir les liens fraternels qui unissent nos deux pays et nos deux peuples et de porter mon toast à la santé de Louis II, Auguste Souverain de Monaco, de la Famille Princière, de M. le Président de la République Française, de la Marine et du peuple de France.

Le Contre-Amiral Hallier, dans une éloquente improvisation, dit qu'il était très touché des paroles flatteuses qui lui avaient été successivement adressées ; il remercia en son nom, au nom de l'Etat-major, des officiers et des marins du *Metz*, la Colonie Française, le Consul d'Italie, M. Pittalis, et envoya à la Marine italienne le salut cordial de la Marine française. Le Contre-Amiral Hallier évoqua le passé du *Metz* et dit qu'il emportera de Monaco un souvenir durable et reconnaissant.

Tous les orateurs furent longuement applaudis. Dans l'après-midi, une élégante réception a été donnée à bord du *Metz* brillamment décoré pour la circonstance.

Les honneurs du bord étaient faits avec la plus gracieuse courtoisie par le Contre-Amiral Hallier, le Capitaine de vaisseau Binos de Pombarat, commandant du *Metz*, et les officiers.

L'arrivée de S. Exc. le Ministre d'Etat a été saluée par la sonnerie « Aux Champs » et l'exécution de l'*Hymne Monégasque*.

Les clairons ont également sonné « Aux Champs » pour l'arrivée du Général Roubert, premier Aide de camp de S. A. S. le Prince.

Une assistance aussi élégante que nombreuse avait répondu à l'invitation du Contre-Amiral

Hallier et du Capitaine de vaisseau Binos de Pombarat.

Le *Metz* a quitté le port de Monaco lundi, à 15 h. 30.

S. Exc. M. Piette est allé à bord saluer le Contre-Amiral Hallier, avant son départ. Le Contre-Amiral a immédiatement rendu sa visite à M. le Ministre d'Etat.

M. le Baron Pieyre, Consul Général de France, accompagné de M. Castéran, Vice-Consul, et M. Genin, Président du Comité de bienfaisance, ont également été saluer le Contre-Amiral et les officiers du *Metz*.

Le Maire de Monaco a reçu la lettre ci-après du Contre-Amiral Hallier, commandant la 3^e division légère, venu à Monaco avec le croiseur *Metz*, à l'occasion de la grande fête de bienfaisance de la Colonie Française.

A bord du *Metz*, Golfe-Juan,
le 24 mars 1925.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous exprimer ma gratitude pour le charmant accueil que la ville de Monaco a bien voulu me faire ainsi qu'à l'Etat-major et à l'équipage du croiseur *Metz*. Personnellement, nous en emportons un souvenir durable et la Marine française, que je représentais, y sera très sensible.

Je tiens également à ajouter mes remerciements à ceux que vous a déjà adressés le Commandant du bâtiment pour la généreuse attention que vous avez eue en envoyant des caisses de vin à l'équipage du *Metz*.

Veuillez agréer, etc...

HALLIER.

Les obsèques de M. Nestor Moehr, Président honoraire de la Chambre de Commerce de Monaco, Chevalier de l'Ordre de Saint-Charles, ont eu lieu dimanche dernier, à 10 heures, au milieu d'une nombreuse affluence.

Le deuil était conduit par MM. Georges et Pierre Moehr et M. le Dr Zenhder, fils et gendre du défunt.

Le corbillard était entouré d'un piquet de Carabiniers.

L'inhumation a eu lieu au Cimetière de Monaco dans un caveau de famille.

Dimanche dernier a eu lieu la bénédiction du drapeau de l'Office de la Prévoyance Mutuelle.

M^{me} Fleury, femme du Vice-Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer, et M. A. Médecin, Maire de Monaco, avaient accepté d'être marraine et parrain du nouvel emblème.

Le cortège s'est formé à la Mairie et s'est rendu à la Cathédrale où s'est déroulée la cérémonie religieuse sous la présidence de S. G. Mgr l'Evêque.

S. A. S. le Prince avait daigné se faire représenter par M. le Général Roubert, premier Aide de camp, et S. A. S. la Princesse Héritaire par M^{me} la Comtesse Gastaldi, Sa Dame d'honneur. Le Général Roubert et M^{me} Gastaldi occupaient des stalles dans le chœur.

Le cortège s'est ensuite rendu place du Palais. M. Walker, Président de l'Office, le parrain et la marraine du drapeau ont été reçus par S. A. S. la Princesse Héritaire. Une magnifique gerbe de fleurs a été offerte à Son Altesse Sérénissime qui a bien voulu se montrer touchée de cet hommage.

Le retour s'est fait à la Mairie où un buffet avait été dressé.

Le Bureau de l'Office, le parrain et la marraine du drapeau ont ensuite été reçus au Ministère d'Etat par S. Exc. M. Piette ayant à ses côtés, M. Mauran, Secrétaire Général du Ministère d'Etat. Au nom du Président, M. Ch. Jaspard a prié le Ministre d'accepter une gerbe de fleurs pour M^{me} Piette. Son Excellence a remercié la délégation de sa démarche et de ses vœux.

Dimanche dernier, la bataille de fleurs organisée par la Société des Régates a été favorisée par un temps radieux et s'est déroulée au milieu d'une

énorme affluence. De nombreuses voitures, disparaissant sous une somptueuse architecture de fleurs, ont parcouru les avenues du Boulingrin et la place du Casino. Les tribunes, les chaises étaient occupées par l'assistance la plus élégante. La bataille fleurie a duré sans interruption de 2 heures à 4 h. 1/2, aux sons des fanfares des 22^e et 24^e bataillons de Chasseurs Alpains, de la Musique Municipale et de la Philharmonique.

A 3 heures, LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre ont fait Leur entrée dans la loge Princièrè avec LL. AA. SS. la Princesse Antoinette et le Prince Rainier. La bataille s'est interrompue un moment et tout le public a écouté debout et tête nue l'exécution de l'*Hymne Monégasque*.

Se trouvaient également dans la tribune de Leurs Altesses : M^{me} Jean Bartholoni, Dame d'honneur de S. A. S. la Princesse Héritière ; le Général Roubert, premier Aide de camp de S. A. S. le Prince ; M. le Conseiller privé A. Fuhrmeister, Chef du Cabinet civil ; M. Paul Noghès, Secrétaire particulier de LL. AA. SS. la Princesse Héritière et le Prince Pierre ; M. Michel Fontana, Président de la Société des Régates ; M. A. Noghès, Vice-Président.

Une magnifique corbeille d'œillets rouges et blancs fut offerte à S. A. S. la Princesse Héritière par M. Michel Fontana.

Dans les tribunes, on remarquait S. Exc. M. Piette, Ministre d'Etat ; M. Marquet, Président du Conseil National ; M. Roussel-Despierrez, Secrétaire d'Etat ; MM. Gallèpe et Palmaro, Conseillers de Gouvernement ; M. A. Médecin, Maire de Monaco.

A 4 h. 1/2, le jury, composé de MM. Théophile Gastaud, Maurice Genin, Franz Bulgheroni, Colombo, Louis Notari, Raymond Chauvet, Augustin Gastaud, Agliany, A. Martiny, Léon Bois, a procédé à la distribution des bannières dans l'ordre suivant : Carrosse Louis XV, de l'hôtel de Paris ; Corbeille, de l'hôtel Mirabeau ; La Pergola ; La Cascade, du Monte-Carlo-Palace ; La Chimère, de la Société des Régates ; L'Etoile mauve, L'Ombrelle, La Bonbonnière Louis XV, Le Moulin, Le Kiosque de Diane, Le Canal, La Bouteille de Champagne, Vision fugitive, Les Papillons, Voiture de M. Sangeorge, Les Cinéraires, Le Cygne, les chars du 25^e B. C. A.

La soirée musicale et dansante donnée, dimanche soir, par la Société « l'Escrime et le Pistolet » dans la nouvelle salle de musique du Casino, obligeamment prêtée par la Société des Bains de Mer, a obtenu un brillant succès. La vaste salle s'est trouvée trop petite pour contenir l'affluence des invités.

Dans la très élégante assistance, on remarquait, parmi les personnalités officielles, M. le Général Roubert, premier Aide de camp du Prince ; M^{me} et M^{lle} Roubert ; M. le Premier Président Audibert et M^{me} Lair ; M. le Cher Pittalis, Consul d'Italie ; M. Bord de Pierrefitte, Chambellan du Prince ; M. le Dr Louët, premier Médecin.

Les honneurs de la soirée étaient faits par M. Gentilli, vice-président de la Société, assisté de MM. Levame, Jalabert, Raymond et Audibert.

Un programme heureusement composé a permis d'applaudir M^{me} Medjé La Beaume dans le *Menuet* d'Exaudet et les *Méodies Slaves* de Youfferoff accompagnées par l'auteur ; M^{me} Onda et M. Jouvensal, solistes des Concerts de Monte Carlo, dans *Impromptu* de Schubert et *Menuet vif* de A. Røelens, pour harpe et viole d'amour, et M^{me} Onda seule dans *Le petit Berger* de Debussy et *Pièce de Concert* de Grégoire ; M. Umberto Benedetti, soliste de S. A. S. le Prince, dans un *Chant Russe* de Lalo et un *Chant Indou* de Rymsky Korsakoff ; M^{lle} Vacchino, de l'Opéra-Comique, dans une *Méodie* et un *Air de Madame Butterfly* de Puccini.

Ces artistes ont été longuement et chaleureusement applaudis. Trois assauts d'épée, de sabre et de fleuret ont mis respectivement aux prises MM. Louis Prat et Abrachy, le Lieutenant Roussel et le maître Lézard, les maîtres Abrachy et Perramond fils. La

science, la fougue et l'autorité de ces magnifiques tireurs ont soulevé à maintes reprises les bravos des spectateurs.

Un bal des plus brillants et des plus animés a immédiatement suivi le concert et ne s'est terminé qu'assez avant dans la nuit.

SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES

On est porté à croire, a dit en substance M. Prunières au début de sa causerie, que le Français du XVII^e siècle était trop rationaliste, trop épris de logique et de clarté pour se laisser séduire au charme de cet art essentiellement sensuel qu'est la musique. Il n'en est rien ; et M. Prunières a entrepris de le démontrer par l'étude de la production musicale du grand siècle et par de nombreuses citations d'auteurs contemporains. Il en ressort que la musique tenait une place importante dans la vie de nos aïeux et était intimement mêlée à toutes ses manifestations. Non seulement l'opéra obtint la faveur du public et balança victorieusement le succès de la tragédie, non seulement les airs à danser de Lulli et des compositeurs italiens étaient l'accompagnement obligé de toutes les fêtes, mais on chantait partout, dans la rue, dans les chambres, dans les ruelles. On chantait des « brunettes », en dansant sur l'herbe, on chantait à la fin des repas soit en soutenant la voix avec le luth, soit « à la cavalière », c'est-à-dire sans accompagnement. Les dilettantes et, comme nous dirions aujourd'hui, les snobs, se passionnaient pour la musique italienne plus compliquée, plus savante que la française et qui passait, au goût des conservateurs de l'époque, pour trop ardue et incompréhensible. Ils s'appliquaient à chanter avec accompagnement d'instruments, ce qui paraissait une servitude indigne d'une personne de qualité. La lutte était ouverte entre les tenants de Lulli et de son école et les novateurs, partisans de Carissimi et des autres compositeurs italiens.

On demeure confondu à la pensée que ces airs si mélodieusement simples aient pu rebuter les oreilles par une nouveauté qui semblait hardie et ont nécessité une accommodation. La leçon du passé enseigne avec évidence qu'en musique, plus peut-être que dans tout autre art, il convient de ne se prononcer qu'avec circonspection sur les recherches en apparence les plus audacieuses.

Quoiqu'il en soit de ces rivalités d'école, la chanson dont le développement devait donner au siècle suivant le genre éminemment français de l'Opéra-Comique, chanson à boire, chanson galante, chanson sur des airs à danser, domine la riche production musicale du XVII^e siècle. L'église, suivant une tradition qui remonte au Moyen-Age, n'hésite pas à lui emprunter ses timbres pour y adapter des paroles édifiantes et nombreux sont, aujourd'hui encore, dans les cérémonies religieuses, les cantiques chantés sur des motifs bacchiques ou galants.

M. Prunières a prié M^{me} de Gonitch de faire entendre quelques-uns de ces airs. Le beau soprano de M^{me} de Gonitch, son sentiment juste et sa diction parfaite ont mis dans toute leur valeur ces gracieux chefs-d'œuvre.

S. A. S. la Princesse Héritière, qui avait daigné assister à la conférence, a gracieusement félicité le savant conférencier et sa brillante interprète.

* *

M. Pauchard, Professeur au Lycée, a fait mercredi soir une très belle conférence sur l'Afrique Occidentale française. Par son langage abondant, coloré et précis, il a su vivement intéresser son nombreux auditoire. Son exposé, ordonné et pittoresque, a laissé dans l'esprit de tous une vision nette de cette vaste région que le génie colonisateur de la France s'efforce de doter des bienfaits de la civilisation.

Après avoir indiqué la situation géographique de l'Afrique Occidentale française, analysé son système orographique et hydrographique, son climat, énu-

méré ses productions et ses ressources variées, il insista sur le régime du Niger, ce fleuve qu'on a appelé le Nil français et dont les crues abondantes permettent l'irrigation des régions riveraines et favorisent la culture du coton. Un jour viendra où la France tirera de la vallée du Niger moyen les 300.000 tonnes de coton qu'elle consomme annuellement et qui lui sont fournies pour la plus grande part par les Etats-Unis.

Un résumé historique de la pénétration au Sénégal et au Soudan suivit cet exposé géographique. Puis, le conférencier montra les conséquences économiques de l'occupation française : le rail a franchi le bourrelet montagnéux et forestier qui isolait de la côte les régions soudanaises. La ville d'affaires la plus importante du Soudan n'est plus Tombouctou, jadis centre des relations commerciales des régions nigériennes avec les pays méditerranéens et où longtemps on échangea le sel contre les captifs, mais Dakar qui, protégé contre la barre par le Cap Vert, sera bientôt l'un des plus grands ports du monde : le paquebot a remplacé la caravane.

M. Pauchard termina en rappelant les qualités militaires et guerrières des peuplades nigritiennes de races diverses. Les pharaons d'Egypte, les califes musulmans d'Espagne, les sultans marocains ont fréquemment employé les troupes noires dont ils connaissaient la valeur et la fidélité. La France trouvera en Afrique noire des soldats de plus en plus nombreux. En attendant, la conquête du Soudan a permis aux futurs vainqueurs de la Grande Guerre de se révéler ; c'est là en effet que se sont formés et illustrés Galliéni, Joffre, Mangin, Gouraud et tant d'autres.

Des films donnant un aperçu du Sénégal, et représentant les scènes de mœurs ont terminé cette agréable soirée.

Le Tribunal Correctionnel, dans son audience du 17 mars 1925, a prononcé les jugements suivants :

L. H., agent de location, né le 26 février 1899, à New-York-City, y demeurant. — Infraction à la législation sur les automobiles : 25 francs d'amende.

D., dit D.-M., négociant en vins, né le 1^{er} janvier 1874, à Olini-Cappella (Corse), demeurant à Monaco. — Infraction à la législation sur les fraudes (vin mouillé) : 50 francs d'amende.

D. E., journalier, né le 13 avril 1860, à San Sepolero, province d'Arezzo (Italie), demeurant à Monaco. — Ivrognerie : deux mois de prison (par défaut).

C. C.-A., femme de chambre, née le 7 octobre 1883, à Roubaix (Nord), sans domicile fixe. — Infraction à un arrêté d'expulsion (avec récidive) : un mois de prison.

B. C. B., épicier-charcutier, né le 10 août 1897, à Varenco, province d'Alexandrie (Italie), demeurant à Beausoleil. — Introduction de viande en fraude des droits : 50 francs d'amende (par défaut).

G. B., négociant, né le 13 juillet 1848, à Montastruc (Haute-Garonne), demeurant à Beausoleil. — Banqueroute simple et exercice de commerce sans autorisation : deux mois de prison et 16 francs d'amende.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE DE MONTE CARLO

LA SAISON D'OPÉRA

Pelléas et Mélisande.

L'admirable ouvrage lyrique de Claude Debussy, joué, l'an dernier, ici, avec un éclatant succès, vient d'être représenté à nouveau — ce qui honore grandement le Théâtre de Monte Carlo. *L'Enfant et les Sortilèges, l'Heure Espagnole, Pelléas et Mélisande !* Tu dieu ! l'art ne chôme pas en ce pays béni.

Il y a si peu de temps que nous avons dit combien l'œuvre de beauté de Debussy nous enthousiasmait que plus n'est besoin d'en exalter les grâces séductrices enveloppées de vapeur sonore. Plus on entend la musique de *Pelléas et Mélisande* — musique adorablement spiritua-

visée, stylisée, quasi-immatérielle, en demi-teintes, en frissons, toute parfumée de subtiles harmonies, où les événements et les pensées se traduisent en figurations d'une infinie délicatesse, où, comme un soupir, la sonorité s'exhale en murmure et s'évanouit à peine née, où, à travers le brouillard des notes se pressent un je ne sais quoi d'inquiétant, d'adhérent à l'invisible et d'indéfinissable — plus on entend cette musique divinement raffinée, plus on en pénètre la si particulière splendeur, plus on en subit le charme d'un caractère si spécial.

Puisque, cette saison, l'on a eu l'idée éminemment artiste de remettre à la scène *Pelléas et Mélisande* — et que soient remerciés les dieux d'une telle idée! — pourquoi n'a-t-on pas profité d'une si belle occasion pour rétablir le « tableau des moutons », courte et ravissante page descriptive, qui met dans le dramatique mystérieux de l'action une fraîcheur d'éplogue?

Mais de quoi allons-nous nous aviser? Quelle nécessité de manifester un regret, si minime fût-il, et quelle utilité de faire montre d'exigence déplacée? C'est déjà si magnifique qu'on ait donné *Pelléas et Mélisande*, qu'il faut se déclarer satisfait et reconnaître en toute sincérité que, même sans le « tableau des moutons », le chef-d'œuvre de Debussy console de bien des Pallacci.

La représentation de *Pelléas et Mélisande* est, sans ombre de doute, un pur délice; mais c'est aussi une bonne et belle action, car c'est autant de gagné sur le savoir faire, l'enluminure tapageuse et la haïssable banalité.

A. C.

L'interprétation de *Pelléas et Mélisande* a été de tous points excellente. En tête, il faut citer M^{lle} Geneviève Vix qui a mis sa voix délicieuse, son art accompli et sa grâce captivante au service du rôle de Mélisande. M. Maguenat a été un Pelléas de grand style. M. Vanni-Marcoux s'imposa dans le personnage de Golaud où il fut longuement acclamé.

M^{mes} Dubois-Lauger et Lacroix, MM. Arnal et Brami, noff complétèrent dignement cet ensemble. M. Jehin a conduit la partition avec sa haute conscience et son art consommé.

Les décors de M. Visconti créèrent autour de l'œuvre l'atmosphère appropriée.

Interim.

PARQUET GÉNÉRAL DE MONACO

(Exécution de l'article 381 du Code de Procédure pénale.)

Par exploit de Vialon, huissier, en date du 14 mars 1925, les nommés : 1° PERRY (Winifried-Joan), épouse NEVILL, née le 7 janvier 1899; 2° NEVILL (Raneleigh-Eric-Aubrey), né le 4 février 1895, à Townbridge-Wels (Kent-Angleterre), tous deux ayant résidé à Monaco, actuellement sans domicile ni résidence connus, ont été assignés à comparaître personnellement le mardi 2 juin 1925, à neuf heures du matin, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, sous la prévention, en ce qui concerne la dame Perry-Nevill, d'émission frauduleuse de chèque sans provision préalable, délit prévu et réprimé par la loi du 22 mai 1919, complétant l'art. 403 du Code pénal; en ce qui concerne le sieur Nevill, de complicité par aide et assistance, réprimée par les articles 56 et 57 du Code pénal.

Pour extrait :
P. le Procureur Général,
HENRI GARD.

AGENCE SOCCAL

Winter-Palace, Avenue de la Madone, Monte Carlo

Cession de Fonds de Commerce

(Première Insertion.)

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 12 mars 1925, enregistré, M. Jean FORVEILLE, coiffeur, avendu à M. Alexandre VORONZOFF son fonds de commerce de Salon de Coiffure qu'il exploitait à la villa Le Radium, boulevard des Moulins, à Monte Carlo.

Les créanciers de M. Jean Forveille, s'il en existe, sont invités à faire opposition dans les délais légaux entre les mains de M. A. Soccal, agence Soccal, avenue de la Madone, Monte Carlo.

Deuxième Avis

Par acte sous seing privé, en date à Monaco du 12 mars 1925, enregistré, M. Dominique RÉQUILENDA a cédé à M. Jacques BIANCHERI le fonds de commerce d'épicerie, comestibles, etc., qu'il exploitait maison Réquilenda, quartier des Moneghetti (Principauté de Monaco).

Opposition, s'il y a lieu, dans les délais légaux, entre les mains de l'acquéreur, maison Barra frères, boulevard de l'Observatoire, Monaco.

Les Annales

Dominique Bonnaud, le célèbre chansonnier montmartrois, publie ses souvenirs sur le Chat-Noir. Les *Annales* en commencent la publication dans leur dernier numéro où voisinent les signatures de Gérard d'Houville, G. Lenôtre, Abel Bonnard, Robert de Flers, Gustave le Bon, François Mauriac et Francis de Miomandre. Ce même numéro, en vente partout 90 centimes, contient, en outre, le second acte de la comédie d'Alfred Machard : *Croquemitaine*.

Chemins de Fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

Visitez la Corse, l'île de Beauté.

A une nuit de traversée de Marseille, à quelques heures de Nice par les Services maritimes de jour, la Corse est par excellence la région des belles excursions. Ici la mer s'allie à la montagne et le paysage exerce sur le voyageur un véritable attrait. Aucune description ne saurait montrer l'île dans toute sa beauté; il faut la visiter pour en goûter tout le charme captivant.

Des billets directs avec enregistrement direct des bagages permettent aux touristes de se décharger de tout souci en cours de route. Ils trouveront à Ajaccio, Bastia et Corte des cars de la Compagnie P.-L.-M. qui leur permettront de visiter, jusqu'au 15 octobre, dans des conditions de confort très appréciées, les sites les plus intéressants de l'île : les Calanche de Piana, qui dressent leurs blocs gigantesques au-dessus du golfe de Porto qu'elles dominent de plus de 400 mètres; les défilés imposants de la Scala de Santa-Regina et de l'Inzecca; les aiguilles de Bavella taillées en dents de scie; la falaise de Bonifacio qui s'avance au-dessus des flots comme une proue de navire; enfin, le tour du Cap Corse où la montagne et la mer semblent s'être réunies pour procurer au touriste une extase qu'il ne saurait goûter ailleurs.

Services Automobiles P.-L.-M. au départ d'Avignon et de Nîmes.

Les services automobiles que la Compagnie P.-L.-M. organise pour la visite des Monuments Romains et du Moyen Age fonctionneront cette année, au départ d'Avignon et de Nîmes, dans les conditions suivantes :

1° Circuits au départ d'Avignon :

Jusqu'au 30 septembre, tous les jours, Arles-les-Baux, par Tarascon, Saint-Rémy, Maillane, prix 35 fr.; Uzès-Nîmes-Pont du Gard, par Villeneuve-les-Avignon, prix 40 fr.; les lundi et vendredi : Orange-Vaison par Malacène, Carpentras, prix 40 fr.; les mardi, jeudi et samedi : Aigues-Mortes-les Saintes-Maries-de-la-Mer, par Tarascon, Saint-Gilles, Arles, prix 60 fr.; Fontaine de Vaucluse, par l'Isle-sur-Sorgue, Châteauneuf-de-Gadagne, prix 18 fr.

Du 15 juin au 15 septembre, le lundi, Mont Ventoux, par Carpentras et Pernes, prix 70 fr.

Du 22 juillet au 27 août, un deuxième service sera mis en marche le mercredi (coucher au Mont Ventoux).

2° Circuits au départ de Nîmes :

Du 1^{er} avril au 30 septembre, les lundi et jeudi : Pont du Gard, par Collias et Saint-Bonnet, prix 18 fr.; les mercredi et vendredi, Le Grau du Roi, par Saint-Gilles et Aigues-Mortes, prix 40 fr.; les mardi et samedi, le Musée du Désert, par Anduze et Alais, prix 50 fr.

Relations directes entre la Côte-d'Azur et Vichy.

En vue de faciliter les relations entre la Côte d'Azur et Vichy, la Compagnie P.-L.-M. mettra en marche, à partir du 1^{er} avril, au départ de Vintimille, et du 2 avril, au départ de Vichy, une voiture directe comportant des places de lits-salons, 1^{re} et 2^e classe, qui circulera d'après l'horaire ci-après :

Aller : Vintimille, dép. 16 h. 10; Menton, dép. 16 h. 36; Nice, dép. 17 h. 53; Cannes, dép. 18 h. 51; Saint-Raphaël, dép. 19 h. 32; Toulon, dép. 21 h. 34; Marseille, dép. 23 h. 10; Lyon-Perrache, dép. 6 h. 58; Vichy, arr. 10 h. 45.

Retour : Vichy, dép. 17 h. 25; Lyon-Brottaux, arr. 22 h. 6; Marseille, arr. 5 h. 05; Toulon, arr. 6 h. 45; Saint-Raphaël, arr. 8 h. 51; Cannes, arr. 9 h. 25; Nice, arr. 10 h. 15; Vintimille, arr. 11 h. 55.

Route du Littoral Méditerranéen.

Des Services automobiles quotidiens fonctionneront, pour la première fois, jusqu'au 5 mai 1925, entre Marseille et Menton; ils permettront de visiter tout le Littoral Méditerranéen, en passant par Cassis-La Ciotat, Bandol, Toulon, Hyères, La Côte des Maures et de l'Estérel, Cannes, Nice, Monte-Carlo.

Pour tous renseignements sur ces Services, demander le prospectus détaillé dans les agences et bureaux P.-L.-M. de renseignements.

AGENDA P.-L.-M. POUR 1925

L'Agenda P.-L.-M. pour 1925 vient de paraître. Relié sous couverture rouge, noir et or, il renferme des contes, nouvelles chroniques rétrospectives et d'actualité, un roman inédit, 600 compositions et croquis de paysages, 16 illustrations hors texte en couleurs, 12 cartes postales héliogravées. Véritable Agenda du touriste, d'une conception originale et d'une réelle utilité.

Prix : 7 francs, à l'Agence P.-L.-M., 88 rue Saint-Lazare, à Paris, dans les bureaux et bibliothèques du réseau, etc. Envoi recommandé à domicile contre mandat-poste (8 fr. 90 pour la France et 10 fr. 75 pour l'étranger) adressé au Service de la Publicité de la Cie P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris.

LE PANORAMA
(8^e Année)

Le "PANORAMA", exclusivement illustré, paraît mensuellement sur grand format et sur 16 pages. A la fin de l'année, ses abonnés possèdent ainsi une collection unique de plus de 700 photographies.

Une réduction de 10 % est consentie à nos abonnés et à nos lecteurs, qui peuvent ainsi recevoir pour 9 francs par an un périodique paraissant mensuellement sur 16 et sur 20 pages grand format, tiré à l'héliogravure, exclusivement illustré, et dont les photographies peuvent être vues par tous.

Prix du numéro..... 1 franc.
Abonnement d'essai (6 mois)..... 5 francs.
Prix spécial de l'abonnement pour nos lecteurs et abonnés..... 9 francs.

Un numéro spécimen est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Correspondants demandés dans toutes les villes de France

Abonnez-vous pour profiter des primes nombreuses offertes **gratuitement** par le "PANORAMA".

A tout abonné qui lui procure UN abonnement, le "PANORAMA" envoie **gratuitement et franco de port**, un ouvrage appartenant à la superbe collection récemment créée par l'éditeur Fayard. Chaque volume de cette collection est tiré sur papier de luxe avec gravures sur bois.

286, boulevard Saint-Germain, Paris.

L'ARGUS DE LA PRESSE* publie une nouvelle édition de **NOMENCLATURE des journaux en langue française paraissant dans le monde entier**. C'est un travail méthodique et patient, qui contient plus de 5.000 noms de périodiques, en même temps qu'il rend hommage à la Presse Française.

* 37, rue Bergère, Paris (IX^e).

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE DE CRÉDIT

INDUSTRIEL et COMMERCIAL et de DÉPÔTS

Société Anonyme fondée en 1865.

Capital : **75 millions.** - Réserves : **25.850.000.**Siège social à **MARSEILLE**, 75, rue Paradis.
Succursale à **PARIS**, 4, rue Auber.Président : **M. Edouard Cazalet.**

Groupe des Agences de Nice :

NICE, 45, boulevard Dubouche.
MONTE CARLO (Park-Palace).
MONACO (La Condamine) 45, rue Grimaldi.
MENTON, 1, rue de Verdun.Correspondants dans toutes les villes de France
et principales villes de l'Étranger.

Opérations de la Société : Comptes de dépôts productifs d'intérêts. — Envoi et transfert de fonds et délivrance de chèques pour la France et l'Étranger. — Garde de titres. — Escompte. — Recouvrements. — Change de monnaie. — Garde d'objets précieux. — Encaissement de coupons. — Avances garanties. — Ordres de Bourse. — Souscriptions. — Lettres de crédit.

ASSURANCES**Incendie - Vie - Accidents - Vol**

L. PERUGIA

Direction : **Place Cassini, NICE****L'Abeille**

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La FoncièreLA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances des transports-valeurs. Assurances contre les risques de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.**La Préservatrice**C^{ie} Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, tramways, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice, bris des glaces. Responsabilité civile des entrepreneurs.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 6, avenue de la Gare, Monaco
et
Villa Le Vallonné, Beausoleil.**ÉLECTRICITÉ**

Téléphone 2.12

APPLICATIONS GÉNÉRALES

G. BARBEYMaison Principale
SPRING PALACE
33, boul. du Nord**MONTE CARLO**Magasin d'Exposition
VILLA SAN-CARLO
22, boul. des Moulins**CRÉDIT FONCIER DE MONACO**

Banque Monégasque

Siège Social : **11, boulevard Albert I^{er}, Monaco**
Téléphones : 5-86 et 6-85Agence à **MONTE CARLO**Avenue Princesse-Alice (Nouvel Hôtel de Paris)
Téléphones : 2-93 et 5-55

Prêts Hypothécaires.

Ouverture de Crédits Hypothécaires.

Dépôts de fonds à vue et à terme productifs d'intérêts.
Comptes de chèques. — Effets à l'encaissement.
Escompte. — Achat et Vente de monnaies étrangères.
Lettres de crédit. — Délivrance de chèques.
Paiement de coupons. — Avances sur titres.
Ordres de Bourse. — Valeurs locales.
Souscriptions, transferts et régularisations de titres.Garde de Titres et Colis précieux.
Location de Coffres-Forts.

CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS ET TOUTES OPÉRATIONS FINANCIÈRES

MONTE CARLO
SAISON DE BAINS DE MER**PLAGE DE LARVOTTO**Etablissement ouvert tous les jours
de 8 h. 1/2 à 13 heures et de 15 à 19 heures**LEÇONS DE NATATION**
DOUCHES (jet ou pluie) — MASSAGE**CONCERTS • DANCING**
ATTRACTIONS DIVERSES**UN SERVICE DE CAR-AUTOMOBILE**
DESSERT L'ÉTABLISSEMENT
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino**Comptoir National d'Escompte**
DE PARISSociété Anonyme au Capital de
250 millions de francs entièrement versés.**AGENCES DE**
MONTE CARLO : *Galerie Charles III*
LA CONDAMINE : *25, Boulevard Albert I^{er}*
MENTON : *Avenue Félix-Faure*Escompte :: Recouvrements :: Chèques
Dépôts de Fonds à vue :: Dépôts de Titres
Ordres de Bourses :: Avances sur Titres
Mandats de voyage :: Lettres de Crédit
Change de Monnaies étrangères
Location de Coffres-forts**INSTALLATION PERMANENTE ET COMPLÈTE**
EN TERRITOIRE MONÉGASQUE**Caveaux Spéciaux**
pour la garde des Titres, Colis et Objets précieux**APPAREILS et PLOMBERIE**
SANITAIRES**Henri CHOINIÈRE**18, Boulevard des Moulins
MONTE CARLO

TÉLÉPHONE : 0-08

FUMISTERIE — CHAUFFAGE CENTRAL
Distribution d'Eau chaude.**« PUBLICITÉ MONDIALE »****Jean CHARMY**1, Avenue Saint-Laurent, MONTE CARLO
TÉLÉPHONE 6.44**EXPERT DE PROPAGANDE COMMERCIALE**
pour la Publicité Générale
des Firmes Industrielles, Commerciales, Grands Hôtels
et Marques Nouvelles (Renseignements gratuits).**TOUS JOURNAUX FRANÇAIS ET ÉTRANGERS**
AFFICHAGE

FRANCE ET PRINCIPAUTÉ

PUBLICITÉ des Bureaux des P. T. T.
PANNEAUX sur Routes, etc.**IMPRESSIONS ARTISTIQUES :**
*Affiches, Cartes postales, Dépliants, etc.***SOCIÉTÉ ANONYME**
DES
BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO**AVIS***Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le Samedi 18 Avril 1925, à 10 heures et demie du matin, au Siège social, à Monaco.**L'Assemblée Générale se compose de tous les propriétaires ou porteurs de cent actions, ou de l'équivalent en cinquièmes, ayant déposé leurs titres au Siège social, au moins huit jours avant la réunion de l'Assemblée.**La production des récépissés ou contrats de nantissement énoncés à l'article 35 des Statuts équivaut à celle des titres eux-mêmes.***ORDRE DU JOUR :**

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport de Messieurs les Commissaires aux Comptes ;
- 3° Approbation des Comptes, s'il y a lieu ;
- 4° Situation des affaires sociales, leurs possibilités d'extension ;
- 5° Fixation du dividende ;
- 6° Nomination de trois Administrateurs en remplacement de trois Administrateurs sortants et rééligibles ;
- 7° Acquisition, aliénation et désaffectation d'immeubles ;
- 8° Autorisation à donner par l'Assemblée Générale aux Membres du Conseil d'Administration de traiter personnellement ou es-qualités avec la Société dans les conditions de l'article 24 des Statuts ;
- 9° Nomination des Commissaires aux Comptes.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.**BULLETIN**
DES**OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR****Titres frappés d'opposition.**Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 28 octobre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 8251.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 28 novembre 1924. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 3359.Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 6 janvier 1925. Vingt et une Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 4804, 6887, 6888, 9351, 18239, 18240, 29091, 51055, 59975 à 59977, 75106, 85197, 93655, 93657, 98068, 98069, 100931, 133953, 137994, 151796 ; et Quatre Cinquièmes d'Actions de la même Société, portant les numéros 3467, 26297, 58592, 315963.Exploit de M^e Charles Soccal, huissier à Monaco, en date du 26 janvier 1925. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le numéro 21394.Exploit de M^e Ch. Soccal, huissier à Monaco, en date du 16 février 1925. Trois Actions de la Société Anonyme de l'Hôtel de Paris à Monte Carlo, portant les numéros 8744, 8745 et 8843.**Mainlevées d'opposition.**Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 19 février 1924. Dix Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant les numéros 45006, 61928, 61936, 73735, 73741, 73746, 73747, 73750, 73754, 73755.Exploit de M^e Soccal, huissier à Monaco, en date du 5 juillet 1924. Une Obligation de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco, portant le n° 33347.**Titres frappés de déchéance.**

Néant.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1925.